

Sous la Présidence de Monsieur Philippe RAPENEAU.

**Présents** : Ernest Auchart, Jean-Pierre Bavière, Damien Bricout, Bernard Bronniart, Alain Cayet, Dominique Deleplace, Jean-Claude Desailly, Marc Desramaut, Éric Dufлот, Sylvie Gorin, Christiaen Hémar, Raymond Kretowicz, Nicolas Kusmierek, Jacques Labalette, Louis Lambert, Emmanuelle Lapouille, Jean-Claude Levis, Philippe Mastin, Marie-Françoise Montel, Gérard Nicolle, Jacques Patris, Jean-Pierre Puchois, Reynald Roche, Michel Seroux, Richard Skowron, Thierry Spas, Maurice Soyez, Philippe Viard.

**Excusés** : Nicole Canlers (*pouvoir à Philippe Rapeneau*), Betty Contart (*pouvoir à Jacques Labalette*), Jean-Jacques Cotel, Daniel Damart, Michel Dollet (*pouvoir à Reynald Roche*), Gérard Dué (*pouvoir à Christiaen Hémar*), Michel Flahaut, Michel Mathissart (*pouvoir à Jacques Patris*), Alain Prévost, Daniel Tabary, Vincent Théry (*pouvoir à Sylvie Gorin*), Alain Van Ghelder (*pouvoir à Alain Cayet*).

**Etat des pouvoirs :**

Excusé	Pouvoir à
Monsieur Gérard DUE	Monsieur Christiaen HEMAR
Monsieur Michel DOLLET	Monsieur Reynald ROCHE
Madame Betty CONTART	Madame Jacques LABALETTE
Madame Nicole CANLERS	Monsieur Philippe RAPENEAU
Monsieur Michel MATHISSART	Monsieur Jacques PATRIS
Monsieur Vincent THERY	Madame Sylvie GORIN
Monsieur Alain VAN GHELDER	Monsieur Alain CAYET

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.*

**Secrétaire de séance**

Gérard Nicolle, conseiller de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, est nommé secrétaire de séance

**Approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2017.**

Pas d'observation, le procès-verbal de la séance est adopté.

**Les délibérations :**

**2017-12-01 Modification de la représentation de la Communauté Urbaine d'Arras au sein du Syndicat Mixte Artois Valorisation**

Cette délibération concerne l'installation comme conseiller syndical de Monsieur Jean Pierre PUCHOIS, représentant la Communauté Urbaine d'Arras, en remplacement de Monsieur Michel ZIOLKOWSKI, démissionnaire de ses fonctions.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2017-12-02 Budget supplémentaire 2017**

*Cette délibération est présentée par Michel Seroux, Vice-président en charge des finances.*

- ✓ **Monsieur Michel SEROUX** prend la parole pour présenter le budget supplémentaire 2017.  
« Rien de très particulier pour ce Budget Supplémentaire 2017.

Je ne reprends ici que les principales inscriptions nouvelles et notables que vous retrouvez dans votre document.

- **Au niveau du budget principal collecte :**

- *En dépense d'investissement :*

Nous demandons l'inscription de 46 500 € pour le financement de colonnes enterrées destinées à la résidence Pas de Calais Habitat Devillers situées à Arras.

- *En recette d'investissement :*

Nous inscrivons 61 800 €, payés par Pas de Calais Habitat et Histoire et Patrimoine correspondant à leurs participations à des opérations de travaux de colonnes enterrées et 200 000 € pour la vente de l'ancienne caserne des pompiers de Bapaume au profit de la Communauté de Communes du Sud Artois.

La subvention ADEME de 150 000 € pour la construction de la déchèterie de Croisilles et la participation de 75 000 € de Pas de Calais Habitat pour les travaux de fourniture et pose de PAV seront réinscrites au budget primitif 2018.

- *En dépense de fonctionnement :*

Nous inscrivons 20 000 € pour l'entretien et la réparation des véhicules, 45 000 € pour les travaux en régie de la déchèterie de Croisilles (montants qui seront basculés en investissement en fin d'exercice) et 84 000 € pour le financement de la collecte des emballages réalisés par Véolia sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

- *En recette de fonctionnement :*

Une augmentation de 76 587 € de la contribution adhérents du fait de l'évolution démographique des territoires et 13 638 € pour la vente de colonnes enterrées à Pas de Calais Habitat.

- **Concernant le budget annexe valorisation :**

En vous rappelant que ce budget est établi en € hors taxe.

- *En dépenses d'investissement :*

Nous ne prévoyons rien, à part 6 000 € pour une mise à jour de la vidéo surveillance sur l'Ecopole de St Laurent Blangy.

- *En dépenses de fonctionnement :*

Nous inscrivons :

- 300 000 € pour le traitement des ordures ménagères ;
- 120 000 € pour les carburants ;
- 122 278 € pour le rattrapage de factures de gaz et d'électricité ;
- 85 000 € de dépenses de personnel lié au financement du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).

- *En recettes de fonctionnement :*

Les recettes supplémentaires de fonctionnement couvrent les dépenses nouvelles notamment les recettes des Eco organismes Eco mobilier, Eco Folio et Eco DDS pour 134 666 € cumulés et de 379 200 € pour la vente des matières issues du centre de tri et des déchèteries.

Merci pour votre attention, nous sommes maintenant à votre disposition si vous avez des questions. »

Il n'y a pas de question, la délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2017-12-03 Recette exceptionnelle – budget annexe valorisation 01 SMAV**

Il s'agit d'une recette exceptionnelle de 8 417,35 € datant d'une demande de Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée de l'ancien Syndicat Mixte de la Région d'Avesnes le Comte qu'il faut régulariser pour apurer les comptes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2017-12-04 Débat et rapport d'orientation budgétaires 2018**

La délibération est présentée par Michel SEROUX, Vice-président en charge des Finances, en appui d'un document repris en annexe.

« Avant de vous proposer les orientations budgétaires 2018, je souhaite faire un point d'étape en quelques diapositives pour vous redonner le cadre budgétaire dans lequel nous travaillons depuis 2014.

**Diapo 1, 2 et 3 :** Les graphiques vous présentent le niveau d'épargne brute, vous remarquerez qu'il est très fluctuant car soumis à la subvention d'équilibre versée au budget annexe valorisation. C'est sur ce point que nous allons particulièrement travailler pour la préparation budgétaire 2018.

**Diapo 4 à 6 :** L'encours de la dette sur le budget collecte sera de 2,6 Millions d'€ en fin d'année. L'endettement est maîtrisé et la structure de la dette est saine et ne présente aucun risque. Le taux moyen est de 1,6 % pour 3 prêteurs la Banque Postale, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

**Diapos 7 à 11 :** Pour le budget valorisation, l'épargne brute et son taux, plus de 20% en 2017, sont bons. Le niveau d'investissement a été très élevé ces dernières années. La capacité de désendettement est de 6,3 ans avec un encours de la dette de 21 Millions d'Euros au 31 décembre 2017. Nous avons 10 emprunts sur ce budget avec un risque faible, 73 % des emprunts sont classés en A1 et 27% en B1.

**Diapos 12 à 14 :** Concernant la masse salariale, nous constatons plutôt une baisse des effectifs. Le graphe montre une évolution à la hausse de la masse salariale SMAV sur la période du fait du transfert progressif depuis 2014 des agents de la CUA mis à disposition. Dans la répartition des effectifs nous retrouvons 3% de catégories A, 9% de catégories B et 87 % de catégorie C. Nous assistons aussi à une féminisation des effectifs surtout dans les catégories A et B.

L'orientation budgétaire de 2018 que nous vous proposons, demeure dans la continuité de ce qui a déjà été engagé depuis 2014.

Cette orientation se base sur 4 données d'entrée :

- Premièrement : une réorientation entre les contributions à l'habitant et les coûts à la tonne afin de respecter l'auto équilibre du budget valorisation. Nous prévoyons la répercussion de l'inflation sur les coûts de traitement à la tonne.
- Deuxièmement : une diminution de nos dépenses de fonctionnement par une orientation forte de nos moyens humains vers le pôle traitement pour dynamiser la valorisation matière et énergétique.
- Troisièmement : un maintien de nos investissements prévus au Plan Pluri Annuel d'Investissement. Nous prévoyons en 2018, de :
  - o terminer les travaux de la déchèterie de Croisilles ;
  - o terminer le paiement de l'unité de PTMB pour 800 000 €, cette somme est déjà prévue ;
  - o démarrer les travaux de la déchèterie de Bertincourt ;
  - o réaménager la déchèterie de Maroeuil pour sécuriser les accès et augmenter la capacité de tri.

Rien d'autres en investissement structurants

- Quatrièmement : le passage progressif de notre flotte de véhicules lourds en location
- Et cinquièmement, toujours maîtriser la masse salariale hors décisions indépendantes au SMAV en ne prévoyant pas d'évolution quantitative des effectifs.

Les gros postes de dépenses resteront en 2018 :

- les coûts des traitements extérieurs des différentes matières ;
- le contrat d'exploitation de notre unité de Pré Traitement Mécano Biologique ;
- l'entretien et la location de nos véhicules ;
- les carburants ;
- la maintenance de nos équipements de traitement (Centre de valorisation multi filières, centre de tri, plate-forme de compostage) ;
- les frais financiers.

Nous devons être très vigilants sur les recettes et notamment celles qui proviennent des Eco Organismes. Le nouveau barème F de l'Eco organisme CITEO résultant de la fusion entre Eco Emballages et Ecofolio qui entrera en vigueur en 2018, ne nous est pas favorable. La perte pourrait être de 300 000 € si nous ne parvenons pas à atteindre les objectifs thématiques imposés.

Voilà mes chers collègues, ce sont rapidement brossées les grandes lignes que nous avons définies pour la préparation de notre Budget Primitif 2018. Je vous invite dès à présent à débattre de ces orientations. »

- ✓ **Monsieur Michel SEROUX** interroge les conseillers sur les éventuelles questions sur ce débat.
- ✓ **Monsieur Ernest AUChart** demande la confirmation que les travaux sur la déchèterie d'Avesnes le Comte ne sont pas prévus pour l'année 2018.
- ✓ **Monsieur Michel SEROUX** lui répond qu'en effet ce n'est pas prévu. C'est inscrit dans le Plan Pluriannuel d'Investissement pour l'année 2019. Il précise d'ailleurs que la déchèterie d'Avesnes le Comte présente des non conformités objet d'une mise en demeure des services de l'Etat.

✓ **Monsieur Arnaud DUCATEZ** indique que ce point sera évoqué plus tard dans la réunion lors d'une présentation globale des déchèteries. Néanmoins il précise que certaines déchèteries seront fermées et que d'autres devront faire l'objet d'aménagement notamment celle d'Avesnes le Comte, dont le système de défense incendie n'est plus conforme. Les travaux ont pris du retard mais seront faits malgré la décision qui a été prise de transférer la déchèterie courant de l'année 2019 sur le terrain où se trouve actuellement l'antenne de collecte d'Avesnes. Pour les autres déchèteries, il est impossible de faire les travaux car trop coûteux, c'est pourquoi elles seront fermées.

*Le Vice-président présente au vote ce débat d'orientation budgétaire.*

✓ **Monsieur Arnaud DUCATEZ**, face à certaines interrogations de l'assemblée, demande à Monsieur REALI d'apporter des précisions sur ce vote.

✓ **Monsieur Vincent REALI** explique que depuis l'application de la loi NOTRe, les établissements publics de plus de 3 500 habitants, ont l'obligation de mettre au vote le rapport d'orientation budgétaire qui accompagne maintenant le débat d'orientation budgétaire.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2017-12-05 Admission en non-valeur au budget annexe valorisation 01 SMAV**

Cette délibération concerne des admissions en non-valeur sur le budget valorisation d'un montant global de 235 747.65 €.

✓ **Monsieur Arnaud DUCATEZ** apporte quelques précisions. Il indique que dans la liste est repris la vapeur d'Arthélyse qui avait été vendue à Méryl Fiber. Il s'agit de la principale inscription de ces non-valeurs. Le reste est essentiellement des recettes liées aux contrats DIB en provenance d'entreprises qui ont déposé le bilan.

✓ **Monsieur Jean-Claude LEVIS** demande s'il ne serait pas possible de faire payer les entreprises avant pour éviter ce genre de désagrément.

✓ **Monsieur Arnaud DUCATEZ** répond que cela serait possible avec la régie de collecte des contrats DIB. Cependant pour certains établissements, les sommes sont très importantes. Certains contrats s'élèvent à plus de 10 000 €. Demander une telle somme pour un service non encore réalisé semble difficile.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2017-12-06 Convention de ligne de trésorerie avec la Banque Postale du Pas-de Calais**

La délibération concerne le renouvellement du contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Postale. Le montant de 3 000 000 € reste inchangé, en revanche le taux est plus favorable, marge de 0,59% au lieu de 0,68% sur Eonia.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2017-12-07 Sorties de l'actif**

Cette délibération régularise la sortie de l'actif des véhicules notamment la sortie du crible qui a subi un incendie sur la plateforme de compostage de Tilloy les Mofflaines et pour lequel il est prévu de toucher la somme de 149 000 € par les assurances.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2017-12-08 Chambre Régionale des Comptes – Rapport d'observations définitives – Exercices 2011 et suivants**

Cette délibération fait référence au récent contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

✓ **Monsieur Arnaud DUCATEZ** souhaite revenir sur ce rapport en appui d'un document repris en annexe, synthèse du rapport. Il s'agit de 4 diapositives qui reprennent les principales remarques de la chambre Régionale des Comptes. Suite à ce contrôle, il y a eu quelques rappels à la réglementation notamment au niveau de la gouvernance.

Il a été demandé d'adopter un règlement intérieur. Celui-ci a été adopté lors du conseil du 27 juin 2017.

Ce règlement fixe le fonctionnement entre le conseil, le bureau, les commissions et les services.

Ensuite le SMAV doit créer une commission consultative des services publics locaux. Jusqu'alors le SMAV intervenait dans les consultations consultatives des adhérents.

La Chambre a également fait quelques remarques relatives au rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Certaines données techniques et financières ne sont pas rédigées comme il faudrait dans le rapport. Le prochain rapport sera donc en conformité avec la réglementation.

La dernière remarque porte sur la fiabilité des comptes du SMAV et notamment la subvention du budget principal collecte vers le budget annexe valorisation. Depuis toujours il y a un gros virement du budget principal qui collecte l'ensemble des cotisations et subventions vers le budget valorisation.

✓ **Le Président** précise que lorsque cette pratique a été mise en place le SMAV n'avait pas connaissance de l'irrégularité de la pratique. Ce n'est que récemment que le SMAV au fil des échanges avec le contrôle de la légalité a pris connaissance du fait. La Chambre n'a fait que confirmer ce que nous essayons de corriger depuis quelques temps.

✓ **Monsieur Arnaud DUCATEZ** reprend le fil des remarques de la Chambre.  
La dernière remarque relative à la réglementation porte sur la gestion de l'inventaire. Le SMAV est tenu de faire un inventaire physique et comptable des biens en partenariat avec la trésorerie municipale d'Arras.

Elle a par ailleurs demandé la mise en place d'une comptabilité analytique permettant notamment d'être en phase avec les matrices de l'ADEME, cela fera gagner du temps car elles sont difficiles à renseigner.

Une des remarques de la Chambre porte sur la gestion des Ressources Humaines. Elle demande la poursuite de l'intégration des agents de la Communauté Urbaine d'Arras mis à disposition du SMAV. Le transfert se fera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

✓ **Le Président** fait un petit historique du SMAV. Il rappelle qu'à la création du SMAV en 2002, celui-ci avait pour vocation le traitement des déchets. Chaque intercommunalité avait gardé la compétence collecte. Au fil du temps, cela a évolué et des services complémentaires sont venus se greffer et notamment la gestion des déchèteries en 2009. Ensuite il est apparu logique d'intégrer la compétence collecte avec dans un premier temps en 2013, l'arrivée de la collecte de la Communauté Urbaine d'Arras. Ensuite c'est le Syndicat Mixte de la Région de Bapaume (SMRB) et le Syndicat Mixte de la Région Avesnes le Compte (SMRA), syndicats qui assuraient la collecte, qui ont été dissous avec le transfert de la compétence collecte au SMAV.

Le problème s'est posé à l'époque sur le transfert du personnel. S'agissant de fusion avec le SMRB et le SMRA, le problème ne s'est pas présenté, les agents ont été intégrés directement.

Pour les agents de la Communauté Urbaine, seule une partie des agents ont souhaité intégrer le SMAV. Or à l'époque du transfert de la compétence, selon la réglementation, l'ensemble des agents auraient dû intégrer le SMAV par nécessité de service. Mais certains agents avaient la sensation que le SMAV était une entreprise privée. Ils avaient peur de perdre leur avantage. Le SMAV a donc eu recours, avec l'accord de l'Etat, à la mise à disposition pour une bonne partie du personnel. Au bout de quelques temps, une partie de ce personnel a opté pour le SMAV. Aujourd'hui il reste encore 35 agents de la CUA mis à disposition du SMAV.

La Chambre Régionale des Comptes a donc demandé à mettre fin à ce dispositif. Au 1<sup>er</sup> janvier, via une délibération à la CUA, il n'y aura plus d'agents mis à disposition.

✓ **Monsieur Arnaud DUCATEZ** reprend le fil des remarques de la Chambre avec 2 dernières remarques.

Sur le terme de la gouvernance, la Chambre préconise la mise en place d'une fiscalité propre et l'instauration de la redevance incitative.

Dans le domaine des Ressources Humaines, il est demandé de continuer les efforts pour contenir l'absentéisme.

✓ **Le Président** fait quelques remarques suite à ces observations.

Pour la fiscalité propre, c'est un débat qui devra avoir lieu avec les intercommunalités. Il y a aujourd'hui 3 fiscalités différentes. Le financement de la collecte et du traitement se fait grâce à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Chaque intercommunalité en fixe librement les montants. En théorie, les textes prévoient que cette taxe couvre 100 % des dépenses. C'est rarement le cas. Les montants sur le territoire sont différents, les valeurs locatives sur le territoire varient également. Même si le SMAV devrait être en fiscalité propre, il ne s'agit pour le moment de la part de la Chambre, que d'une recommandation. S'il devient nécessaire

d'harmoniser les taux, il ne faut pas que cela se fasse au détriment des usagers. Toute hausse de la fiscalité serait mal perçue.

En cas de mise en place de la tarification incitative, le Président rappelle qu'il s'agit d'un dispositif pour inciter les gens à produire moins de déchets. Ce système est compliqué à mettre en place avec des retours d'expériences de certaines communes, pas toujours concluants. On a souvent des dépôts sauvages ou des délestages dans les poubelles des voisins.

✓ **Le Président** remercie Michel Seroux pour ces interventions et Arnaud Ducatez pour sa présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2017-12-09 Création de postes**

La délibération acte la création de postes :

- 35 postes correspondent au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des agents de la CUA mis à disposition du SMAV (35 mutations sur 36 agents MAD) ;
- 2 postes correspondent à la mutation des agents de Véolia Propreté qui assureront la collecte des emballages au départ de l'antenne de collecte d'Avesnes le Comte ;

✓ **Le Président** rappelle que le contrat de collecte et traitement de Véolia se termine au 31 décembre. Le SMAV va reprendre la prestation en régie et est donc tenu de reprendre dans son personnel, 2 agents de Véolia.

- 2 postes correspondent à des remplacements de départ en retraite

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2017-12-10 Contrat d'apprentissage**

La délibération permet le recours à un contrat d'apprentissage au garage en anticipation de 2 départs à la retraite.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2017-12-11 Durée annuelle de travail des agents soumis à sujétions particulières**

La délibération définit les postes à sujétions particulières pour lesquels il est acté une diminution du temps légal de travail annuel. Ce dispositif touche les agents travaillant en horaires décalés, en horaire de nuit et/ou le dimanche. Ces dispositions ont fait l'objet de discussions avec les représentants des personnels et une présentation en Comité Technique.

✓ **Monsieur Arnaud DUCATEZ** fournit quelques explications supplémentaires sur la délibération. Les agents ont demandé que le SMAV acte via une délibération, la diminution du temps de travail à l'année. La Chambre Régionale des Comptes avait d'ailleurs signalé qu'il était possible de diminuer le temps de travail en dessous des 1607 heures de travail annuelles à condition que cela fasse l'objet d'une décision lors d'un conseil.

✓ **Le Président** complète en indiquant qu'il s'agit d'une annualisation du temps de travail mais en aucun cas les agents ne vont travailler plus. Il s'agit juste d'une officialisation du temps de travail.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2017-12-12 Chèques cadeau Noël 2017**

La délibération concerne le versement à titre exceptionnel d'un chèque cadeau dit de « Noël » d'une valeur de 60 € aux agents, y compris ceux de la CUA mis à disposition et aux agents en contrat à durée déterminée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2017-12-13 Comité des œuvres sociales (COS) – subvention complémentaire**

Il s'agit du versement d'une subvention complémentaire de 15 890 € au Comité des Œuvres Sociales correspondant à la prise en charge d'une partie de la rémunération de l'agent de la CUA mis à disposition de l'association pour gérer les affaires courantes du COS.

✓ **Le Président** tient à rappeler que les œuvres sociales ont été mutualisées entre le SMAV et la CUA. Il y a quasiment le même nombre d'agents, l'agent officiant pour le COS est donc rémunéré pour moitié par la CUA et pour moitié par le SMAV.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2017-12-14 Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés – Constitution de la Commission de suivi – Désignation des membres**

La délibération 14 acte la constitution de la Commission d'élaboration et de suivi du Programme local de Prévention des Déchets. Ce plan qui doit être défini dans les prochains mois de 2018 aura pour objet de mettre en œuvre des actions concrètes visant à réduire la quantité de déchets produites.

✓ **Le Président** indique que la Commission sera présidée par Monsieur Reynald ROCHE, en qualité de vice-président en charge de la collecte. Deux élus sont manquants dans cette commission, le Président fait donc un appel à candidature.

✓ **Madame Marie-Françoise MONTEL** se déclare volontaire pour participer à cette commission.

✓ **Monsieur Jean-Claude LEVIS** accepte également de participer à cette commission.

✓ **Monsieur Reynald ROCHE** reprend la liste complète des personnes qui composent cette commission.

- Monsieur Jean-Claude LEVIS ;
- Madame Marie-Françoise MONTEL ;
- Madame Aline BLIN, ADEME ;
- Monsieur Willy PINTE, Environnement Conseil ;
- Monsieur Emmanuel LALOUX, Down Up ;
- Madame Nadège LEGENTIL, Bleu Blanc Zèbre ;
- Madame Claire FONTENEAU, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement ;
- Madame Juliette OUTREBON, Service Développement Durable CUA
- Monsieur SANTERNE, 50 Millions de Consommateurs.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2017-12-15 Convention d'usage de la déchèterie de Pas-en Artois du SMIRTOM du Plateau Picard Nord**

Cette délibération permettra la signature d'une convention d'usage de la déchèterie de Pas en Artois par les habitants du SMAV, ceci afin d'accompagner les fermetures de déchèteries hors normes, notamment celle de Saulty. Le SMAV versera un montant annuel de 16 480 € correspondant à 20 € pour chaque habitant qui compose les 6 communes les plus proches.

✓ **Monsieur Damien BRICOUT** indique qu'il a été évoqué avec le maire de Pas en Artois, le fait de demander une possible ouverture dans le cadre des négociations.

✓ **Le Président** lui répond que dans le cadre du déploiement des déchèteries, le SMAV a toujours eu pour objectif que chaque usager se trouve à moins de 10 minutes en voiture d'une déchèterie. Avec la fermeture de la déchèterie de Saulty, ces 6 communes sortent de ce cadre. Néanmoins il n'est pas interdit pour chaque habitant du territoire de se rendre sur l'une ou l'autre déchèterie du SMAV. Chacun peut aller où bon lui semble, proche de l'habitation ou proche du lieu de travail. L'idée reste la même avec l'usage de la déchèterie de Pas en Artois. Il n'est pas obligatoire pour les habitants des 6 communes d'aller dans cette déchèterie. De même, l'usage de la déchèterie devra être autorisé pour chaque habitant du territoire du SMAV.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2017-12-16 Convention de collecte des encombrants sur rendez-vous avec l'association AIR**

La délibération concerne le partenariat avec l'association d'insertion AIR à laquelle il est confié une prestation de collecte en porte à porte et à la demande des encombrants. Ces encombrants alimentent ensuite les recycleries d'Ervillers et de Bapaume. La dépense correspond à 2 € / habitants. Cette somme est intégrée dans la cotisation à l'habitant de la Communauté de Communauté du Sud Artois.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2017-12-17 Convention avec l'association Regain**

*Monsieur Philippe Viard, membre de l'association, ne participe pas au vote.*

La délibération permet le renouvellement du partenariat avec l'association d'insertion REGAIN avec laquelle le SMAV travaille par le biais d'ateliers chantiers d'insertion. Les personnels en insertion seront essentiellement

affectés à des tâches de tri d'emballages, d'encombrants ou de bois et de rangements des dépôts des recycleries.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2017-12-18 Convention financière avec Pas-de-Calais Habitat – Résidence Devillers à Arras**

La dernière délibération de ce Conseil concerne la signature d'une convention financière avec Pas de Calais Habitat pour le remboursement par le bailleur de 50 % des coûts des travaux de fourniture et de pose des colonnes enterrées de la Résidence Devillers à Arras (64 804 € de recette pour le SMAV)

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

*La séance est levée à 19h20.*